

## Identity Audit 1.0

### Accord de Licence Logicielle Novell®

**LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE. EN INSTALLANT, TÉLÉCHARGEANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES TERMES, NE TÉLÉCHARGEZ PAS, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL ET, LE CAS ÉCHÉANT, RENVOYEZ L'INTÉGRALITÉ DU PRODUIT INUTILISÉ AU REVENDEUR ACCOMPAGNÉ DE LA PREUVE D'ACHAT AFIN D'EN OBTENIR LE REMBOURSEMENT. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, TRANSFÉRÉ OU REDISTRIBUÉ, SAUF AUTORISATION DE NOVELL.**

Cet Accord de Licence de Logiciel Novell (ci-après dénommé « Accord ») constitue un contrat légal conclu entre vous-même, personne physique ou morale (« Vous »), et Novell, Inc. (ci-après dénommé « Novell »). Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord, son support électronique (le cas échéant) et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Si le Logiciel constitue une version de mise à jour ou de support, Vous devez disposer d'une licence acquise de manière licite pour la version et le nombre de logiciels mis à jour afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support. Si aucun accord de licence n'accompagne la version mise à jour ou de support, le présent Accord régit l'utilisation de la version mise à jour ou de support.

Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut d'autres programmes informatiques cédés sous licence conformément à d'autres termes et/ou cédés sous licence par un fournisseur de licence autre que Novell. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par les termes de ces accords. Vous avez toute liberté d'utiliser les programmes logiciels tiers fournis.

### UTILISATION AUTORISÉE SOUS LICENCE

#### Logiciel commercial.

Le terme « Utilisateur » désigne un objet Utilisateur (ou une autre classe d'objets contenant des données sur une personne, telles que des informations sur la carte de crédit ou des codes confidentiels) qui, dans une arborescence Annuaire unique, dispose (a) de droits d'accès ou d'utilisation sur une partie quelconque du Logiciel, ou (b) de droits d'accès ou d'utilisation sur des produits (périphériques, matériels ou logiciels) gérés par le Logiciel, et qui peut être indifféremment affecté à une personne ou à un périphérique. Les objets Utilisateur (ou autres classes d'objets) représentant la même personne et liés les uns aux autres dans une arborescence unique et/ou reliés entre plusieurs arborescences sont considérés comme un Utilisateur unique.

Vous devez acquérir une licence utilisateur pour chaque objet Utilisateur. Chaque personne qui accède au Logiciel ou utilise ce dernier doit disposer d'au moins un objet Utilisateur qui lui est exclusivement assigné et doit accéder au Logiciel par l'intermédiaire de cet objet. Si Vous vous conformez aux obligations ci-dessus, Vous êtes autorisé à utiliser un nombre illimité de copies du Logiciel.

Licence permettant d'utiliser des rapports inclus et de créer et d'utiliser des Œuvres dérivées autorisées. Uniquement dans les conditions décrites dans la documentation, Novell vous concède une licence non-exclusive et non cessible vous permettant de modifier les rapports inclus et de créer des rapports personnalisés pour votre usage interne (« Œuvres dérivées autorisées »). Les rapports inclus et les Œuvres dérivées autorisées ne peuvent être utilisés qu'avec le Logiciel et à aucune autre fin.

**Logiciel d'évaluation.** Si le Logiciel est une version d'évaluation ou s'il Vous a été fourni à des fins d'évaluation, Votre droit d'utilisation est strictement limité à des fins d'évaluation interne conformément aux termes de l'offre d'évaluation selon laquelle Vous avez reçu le Logiciel. Cette offre est valable 90 jours (ou pendant la période indiquée par le Logiciel) à compter de l'installation du Logiciel, au terme desquels ce dernier peut cesser de fonctionner. À l'expiration de la période d'évaluation, Vous devez cesser d'utiliser le Logiciel, restaurer à l'état initial toutes les opérations réalisées par le Logiciel et désinstaller complètement le Logiciel de Votre système. Le Logiciel peut être équipé d'un système de désactivation automatique qui empêche son utilisation au-delà d'une certaine période. Nous Vous recommandons par conséquent d'effectuer une copie de sauvegarde du contenu de Votre système et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la perte de fichiers ou de données.

### LIMITATIONS

Limitations de l'Accord de Licence. Novell se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément octroyés. Le Logiciel vous est fourni sous licence pour votre usage strictement interne. Vous n'êtes pas autorisé à (1) décompiler ou à désassembler le Logiciel ou à pratiquer sur lui l'ingénierie à rebours, sauf dans la stricte mesure où ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; (2) modifier, altérer, louer (en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé) le Logiciel, ou à sous-concéder à un tiers l'un des droits qui lui sont octroyés par le présent Accord, ou (3) céder le Logiciel ou les droits de licence qui lui sont octroyés par le présent Accord, en partie ou dans leur intégralité, sans l'autorisation écrite de Novell.

Licences pour Suites logicielles. Si Votre licence d'utilisation du Logiciel concerne une suite de produits, pour chaque licence, un seul utilisateur est autorisé à utiliser les produits de la suite. Une licence pour suite n'autorise pas l'utilisation de produits individuels de la suite par plusieurs utilisateurs si la licence est acquise sur la base d'utilisateurs ou par plusieurs dispositifs si la licence est acquise sur la base d'un dispositif ou serveur.

Protection de mise à jour. Si Vous avez acquis la maintenance ou protection de mise à jour par un programme Novell pour le

Logiciel, la maintenance ou la protection de mise à jour Vous permet de demander des mises à jour uniquement pour le Logiciel dans son ensemble et ne Vous permet pas de demander des mises à jour pour tout composant ou produit groupé au Logiciel ou pour différents produits d'une suite si le Logiciel est cédé sous licence en tant que suite de produits. Vous pouvez acquérir séparément la protection de mise à jour pour différents composants du Logiciel si les règles et programmes Novell en vigueur l'autorisent.

Logiciel de mise à jour. Cette section Vous concerne si Vous avez acquis le Logiciel au tarif de mise à jour. Le terme « Produit Initial » désigne le produit à partir duquel vous effectuez la mise à jour. Vous n'êtes autorisé à utiliser le Logiciel que si Vous êtes l'utilisateur initial, unique et autorisé du Produit Initial, et si Vous répondez aux conditions suivantes : (1) Vous avez acquis le droit d'utiliser le Logiciel dans le seul but de remplacer le Produit Initial que Vous avez acquis légalement et qui était habilité à être mis à jour à l'aide du Logiciel en vertu des règles de Novell en vigueur au moment où Vous avez acquis le Logiciel ; (2) Vous avez installé et utilisé le Produit Initial conformément aux termes de l'accord de licence applicable ; et (3) Vous vous engagez à ne pas vendre le Produit Initial ou à en céder la possession.

Assistance technique. Novell n'est en aucun cas obligée de fournir une assistance technique, sauf si Vous acquérez une offre qui inclut expressément des services d'assistance technique. Le cas échéant et si aucun accord distinct ne s'applique spécifiquement aux services d'assistance technique, les termes du présent Accord régissent la fourniture desdits services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres d'assistance technique actuelles, visitez le site Web de Novell à l'adresse <http://www.novell.com/support>.

## PROPRIÉTÉ

Aucun titre de propriété du Logiciel ne Vous est cédé. Novell et/ou ses fournisseurs de licence conservent tous les droits de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie de celui-ci. Vous avez uniquement acquis une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel.

## GARANTIE LIMITÉE

Pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell garantit que (1) tout support sur lequel est livré le Logiciel est exempt de défaut matériel, (2) le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si, dans ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Vous retournez à Novell les articles défectueux ou si Vous lui notifiez une non-conformité, Novell aura le choix, à sa seule discrétion, soit de résoudre la non-conformité, soit de Vous rembourser le prix que Vous avez payé pour la licence du Logiciel. Une utilisation ou une modification non autorisée du Logiciel annulerait cette garantie. LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie qui précède ne s'applique pas aux Logiciels fournis à titre gratuit. LES LOGICIELS FOURNIS « EN L'ÉTAT » NE COMPORTENT AUCUNE GARANTIE.)

Services. Novell garantit que les services acquis seront exécutés par des professionnels, dans les règles de l'art. Cette garantie sera valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours après exécution des services. En cas de rupture de garantie, la seule obligation de Novell, à son entière discrétion, sera soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de Vous rembourser le montant versé à Novell pour ces services. Les fichiers peuvent être altérés ou endommagés lors de la fourniture des services techniques par Novell. Vous acceptez donc de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos systèmes.

LE LOGICIEL N'EST PAS CONÇU, RÉALISÉ OU DESTINÉ À LA DISTRIBUTION OU À L'UTILISATION SUR DES ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE EN LIGNE DANS DES ENVIRONNEMENTS À RISQUES REQUÉRANT UN FONCTIONNEMENT SANS DÉFAILLANCE, NOTAMMENT LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, LA NAVIGATION AÉRIENNE OU LES SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS AÉRIENNES, LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN, LES APPAREILS DE RÉANIMATION OU LES SYSTÈMES D'ARMEMENT, DANS LESQUELS UNE DÉFAILLANCE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES DOMMAGES CORPORELS OU DES DOMMAGES GRAVES AUX BIENS OU À L'ENVIRONNEMENT.

LE LOGICIEL EST UNIQUEMENT COMPATIBLE AVEC DES ORDINATEURS ET DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SPÉCIFIQUES. IL N'EST PAS GARANTI POUR DES SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Pour toute question de compatibilité, veuillez contacter Novell ou votre revendeur.

Produits tiers. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes informatiques ou services cédés sous licence ou vendus par un fournisseur autre que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR DES TIERS. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS PAR NOVELL « EN L'ÉTAT ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS PEUT UNIQUEMENT ÊTRE DONNÉE, LE CAS ÉCHÉANT, PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE DE CES PRODUITS.

SOUS RÉSERVE DES LOIS IMPÉRATIVES CONTRAIRES, NOVELL EXCLUT TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE AU LOGICIEL, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE DÉTENTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ, DE NON-VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS, AINSI QUE TOUTE GARANTIE QUE LE LOGICIEL PRÉSENTERAIT DES QUALITÉS SPÉCIFIQUES OU QU'IL CONVIENTRAIT À UN USAGE PARTICULIER. NOVELL NE DONNE AUCUNE GARANTIE, NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE PREND AUCUN ENGAGEMENT, EN DEHORS DE CE QUI EST EXPRESSÉMENT ÉNONCÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Les lois en vigueur dans certains pays peuvent interdire certaines limitations ou exclusions de garantie énoncées ci-dessus, lesquelles, le

cas échéant, ne s'appliqueront pas à Vous. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits prévus par la législation en vigueur.

## **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

Préjudices indirects. NOVELL, SES FOURNISSEURS, FILIALES OU EMPLOYÉS, NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES À RAISON DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU SPÉCIAUX, (QU'ILS SOIENT MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS), RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUES À GAGNER OU DE PERTES DE DONNÉES ET CE, INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DE TELS PRÉJUDICES.

Dommages Directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELA DE 125 % DU MONTANT PAYÉ PAR VOUS POUR LE LOGICIEL (OU 50 EUROS SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX). Les exclusions et limitations stipulées plus haut ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel. Dans les pays où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité énoncées ci-dessus, la responsabilité de Novell sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise par la législation en vigueur.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Durée. Cet Accord prend effet à compter de la date à laquelle Vous avez acquis le Logiciel et sera automatiquement résilié en cas de manquement de votre part à l'un quelconque de ses termes. Si le Logiciel Vous est fourni sur la base d'un abonnement, Vos droits d'utilisation prendront fin à l'issue de la période d'abonnement applicable. En cas de résiliation du présent Accord ou d'une période d'abonnement applicable, Vous devez immédiatement détruire l'original et toutes les copies du Logiciel, ou les retourner à Novell et supprimer le Logiciel de Vos systèmes.

Tests d'évaluation des performances. Cette restriction relative aux tests d'évaluation des performances Vous est applicable si Vous êtes développeur de logiciels ou fournisseur de licences de logiciels, ou si Vous réalisez des tests sur le Logiciel sous la direction ou pour le compte d'un développeur de logiciels ou d'un fournisseur de licences de logiciels. Vous n'êtes pas autorisé, sauf accord écrit préalable de Novell, cette dernière ne pouvant refuser son accord sans motif valable, à publier ou à divulguer à des tiers les résultats des tests d'évaluation des performances du Logiciel. Si Vous concédez des licences de produits similaires au Logiciel du point de vue fonctionnel (« Produits Similaires ») ou en concurrence avec ce dernier ou si Vous agissez au nom d'un tel fournisseur de licence et que Vous publiez ou divulguez des informations relatives aux tests d'évaluation des performances du Logiciel en contrevenant à cette restriction, nonobstant toute clause contraire dans l'accord de licence de l'utilisateur final du Produit Similaire et en complément des autres recours dont Novell peut disposer, Novell aura le droit de réaliser des tests d'évaluation des performances des Produits Similaires, ainsi que de divulguer et de publier les informations sur ces tests. Vous reconnaissez par le présent Accord de Licence disposer de l'autorité nécessaire pour octroyer un tel droit à Novell.

Source ouverte. Rien dans le présent contrat ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont Vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle Vous pouvez être soumis, sous toute licence relative aux sources ouvertes applicable pour tout code source ouvert contenu dans le Logiciel.

Cession de licence. Le présent Accord ne peut pas faire l'objet d'une cession ou d'un transfert, sauf accord préalable écrit de Novell.

Loi applicable et juridiction compétente. Cet Accord est régi par la législation de l'État de l'Utah (États-Unis). Toute action en justice liée à cet Accord peut uniquement être portée devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Toutefois, si votre lieu de résidence principale se trouve dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Association Européenne de Libre Échange, cet Accord est régi par les lois en vigueur dans cet État et toute action en justice liée à cet Accord sera soumise uniquement à la juridiction des tribunaux compétents dudit État.

Intégralité du Contrat. Cet Accord constitue la totalité de l'accord existant entre Vous et Novell et ne peut être modifié qu'au moyen d'un document écrit signé par Vous et un représentant autorisé de Novell. AUCUN FOURNISSEUR DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, REVENDEUR, DÉTAILLANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À FAIRE DES DÉCLARATIONS OU PROMESSES DISTINCTES OU COMPLÉMENTAIRES DE CELLES INCLUSES DANS LE PRÉSENT ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à un droit prévu par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Une renonciation à un droit passé ou présent, en relation avec la violation d'une clause ou un manquement, ne saurait être interprétée comme une renonciation à un droit futur découlant des termes du présent Accord.

Indépendance des Clauses. Si une clause du présent Accord est nulle ou inapplicable, elle sera interprétée, limitée, modifiée ou, si nécessaire, dissociée des autres clauses autant que de besoin, afin d'éliminer sa nullité ou son caractère inapplicable et sans que cela n'affecte les autres dispositions.

Respect de la Réglementation en matière d'Exportation. Les produits ou informations techniques fournis dans le cadre du présent Accord de Licence peuvent être soumis à la législation des États-Unis en matière de contrôle des exportations et à la législation commerciale des autres pays. Les parties s'engagent à respecter toutes les réglementations relatives au contrôle des exportations et à acquiescer les autorisations ou classifications requises pour exporter, réexporter ou importer des livrables. Les parties s'engagent à ne pas exporter ou réexporter vers des entités figurant sur les listes d'exclusion d'exportation américaines ou vers des pays sous embargo des États-Unis ou représentant une menace terroriste conformément à la législation des États-Unis en matière d'exportation. Les parties s'engagent à ne pas utiliser les livrables pour la conception, le développement ou la production de missiles ou d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques prohibées. Avant d'exporter des produits Novell hors des États-Unis, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security [www.bis.doc.gov](http://www.bis.doc.gov). Pour plus d'informations sur l'exportation de logiciels Novell, reportez-vous à la page (en anglais) <http://www.novell.com/company/legal/>. Novell s'engage à Vous fournir, sur demande, les informations spécifiques relatives aux limitations applicables. Toutefois, Novell décline toute responsabilité quant à la non obtention de Votre part des agréments d'exportation nécessaires.

Droits restreints du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part de l'administration des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin

1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales précitées. Fabricant : Novell, Inc., 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606.

Divers. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

©1993, 2000-2008 Novell, Inc. Tous droits réservés.  
(10072008)

Novell est une marque déposée de Novell, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.